

PROPOSITION TABLE DES COORDOS CONGRÈS MEXIQUE

Version adoptée en date de 29/01/2016 par la Table des Coordonnateurs de l'Université de Montréal.

Réponse au comité de programme sur le Congrès de médecine familiale

Concernant le congrès de médecine familiale au Mexique :

- Considérant qu'il s'agit de problème de relation de travail.
- Considérant que les problèmes de relation de travail relèvent de la responsabilité syndicale
- Considérant que la table des résidents coordonnateurs n'est pas une instance de nature syndicale et n'étant donc pas habilitée à se prononcer sur une question de nature syndicale
- Considérant que toute prise de position sur un domaine de nature syndicale par la table des résidents coordonnateurs ne lierait en rien les résidents.
- Considérant qu'il n'est pas du rôle de la Table des résidents coordonnateurs d'assurer une prestation des services dit essentiels.
- Considérant que les résidents coordonnateurs n'ont aucun pouvoir de contrainte.
- Considérant que la demande de la faculté telle que soumise est en contradiction avec la convention collective des résidents.
- Considérant que les négociations pour une nouvelle convention collective sont appelés à démarrer sous peu, la convention actuelle étant venue à échéance en 2015.

Il est proposé que :

La table des résidents coordonnateurs, bien qu'étant consciente de la problématique, décline respectueusement la demande du comité de programme de se prononcer sur la question et suggère au comité de programme de s'adresser plus largement aux instances syndicales concernées.